RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01937
Numéro SIREN : 409 854 510
Nom ou dénomination : AVICO

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2015 sous le numéro de dépôt 41812

1504186101

DATE DEPOT : 2015-05-07

NUMERO DE DEPOT : 2015R041812

N° GESTION : 1997B01937

N° SIREN : 409854510

DENOMINATION : AVICO

ADRESSE : 33 avenue de Wagram 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2013/01/18

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

9713 1537

"AVICO"

SAS au capital de 100 000 €

Siège social : 33, avenue de Wagram
75017 PARIS

R.C.S Paris B 409 854 510

Siret 409 854 510 000 57 - Code APE 7911 Z

ooo0ooo

U1812

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

-7 MAI 2015

Sous le N° :

G 18/1/13 KCG

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 JANVIER 2013

L'an deux mille treize et le 18 janvier, à 15 heures, l'actionnaire unique de la société AVICO, société par actions simplifiées au capital de cent mille euros (100 000 euros), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 409 854 510, s'est réuni au siège social de la société situé 33 avenue de Wagram à Paris 17, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation faite par le président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mourad MAJOUL, président de la société.

Monsieur le président constate que sont présents à la réunion :

- SARL AVIATION ET COOPERATION, actionnaire unique, qui détient 100 actions sur un total de 100,
Représentée par M. Mourad MAJOUL, co-gérant

représentant ainsi plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions proposées par l'Assemblée,

En outre, il rappelle que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'actionnaire unique plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, au siège social de la société, et que ce dernier a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Changement du commissaire aux comptes titulaire
- Changement de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes suppléant

MPL

Après avoir répondu aux questions de l'Actionnaire unique, et celui-ci n'ayant pas demandé qu'un résumé des débats soit consigné au présent procès-verbal, le Président décide de passer au vote des résolutions soumises à l'approbation de l'Actionnaire unique.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide du changement du commissaire aux comptes titulaire et prend acte du changement de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes suppléant comme suit :

Commissaire aux comptes titulaire :

- La société FIDUCIAIRE EURO AUDIT, SARL immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 789 758 802 et dont le siège social est situé 20 rue du Moulin des Bruyères à COURBEVOIE (92400), représentée par Monsieur Frédéric CAMPANA, son gérant, remplace Monsieur Frédéric CAMPANA qui était jusqu'ici déclaré sous son nom propre.
 La durée du mandat de la société FIDUCIAIRE EURO AUDIT prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes suppléant :

- La société « Cabinet Marie ALVAREZ-GARZON SARL », SARL immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 407 526 623, prend le nom de « XENCO »,
 Son siège social est désormais au 13 rue de Téhéran à PARIS (75008) et non plus au 26 Avenue de Messine à PARIS (75008).
 L'Assemblée rappelle que la durée du mandat de la société XENCO prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président afin d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi, et notamment pour mettre à jour le Kbis de la société auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et le Président de séance.

Mourad MAJOUL,
Président

SARL AVIATION ET COOPERATION,
Actionnaire unique,
Représentée par son co-gérant, Mourad MAJOUL